MODERNISATION DE LA GESTION FONCIÈRE AU BÉNIN

Fabrice Gilles KOSSOU

Chef Département Opérations Foncières et Techniques

Agence Nationale du Domaine et du Foncier

Tél. +229 66 757 466 gil_kossou@yahoo.fr

Cotonou - BENIN

PLAN

INTRODUCTION

- I. INNOVATIONS DU CODE FONCIER ET DOMANIAL
- II. ACTIVITES EN COURS A L'ANDF

CONCLUSION

INTRODUCTION

- Terre : enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux et politiques
- Insécurité foncière et marginalisation de certaines couches accentuées par le dualisme dans le système foncier
- Bonne gestion du foncier: préoccupation majeure
- Expériences du passé: RFU, PFR, Transformation PH en TF
- Août 2013: promulgation du code foncier et domanial

- Principes et orientations
- ▶ l'Etat est le garant du droit de propriété des personnes physiques et morales, publiques ou privées
- ➤ l'Etat et les collectivités territoriales peuvent exproprier tout titulaire de droit foncier pour cause d'utilité publique moyennant juste et préalable dédommagement.

Mise en place d'un cadre institutionnel unifié, cohérent, efficient et crédible

- ❖ l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) guichet unique du foncier;
- ❖ le Conseil Consultatif Foncier (CCF);
- ❖ les Commissions de Gestion Foncière (CoGeF);
- * les Sections Urbaines/Villageoises de Gestion Foncière ;
- ❖ le Fonds de Dédommagement Foncier (FDF)

Un foncier sécurisé et accessible

- > sécurisation de l'accès au foncier;
- ➤ développement d'un système performant d'informations foncières et domaniales;
- régime foncier en vigueur : confirmation de droits fonciers, qui permet la reconnaissance administrative des droits sur un immeuble.

- Cadastre
- > pour la gestion de l'ensemble des documents administratifs et techniques décrivant la propriété foncière (Art. 452CFD);
- "système unitaire **informatisé** des archives techniques, fiscales et juridiques de toutes les terres du territoire national." (Art. 454 CFD)
- > Fonctions du cadastre: Géoinformation comme vecteur

- La place du numérique dans le CFD
- ➢ "Tout plan cadastral doit être fait sur support informatique." (Art. 468 CFD);
- ➤ Accès aux données à tout demandeur public ou privé en direct ou en ligne (Art. 476 à 480 CFD);
- Portée juridique à **l'archivage numérique** (Art. 468 CFD).

A l'ANDF:

*Mise en place d'un site web moderne avec des modules innovants de suivi des dossiers;



A l'ANDF:

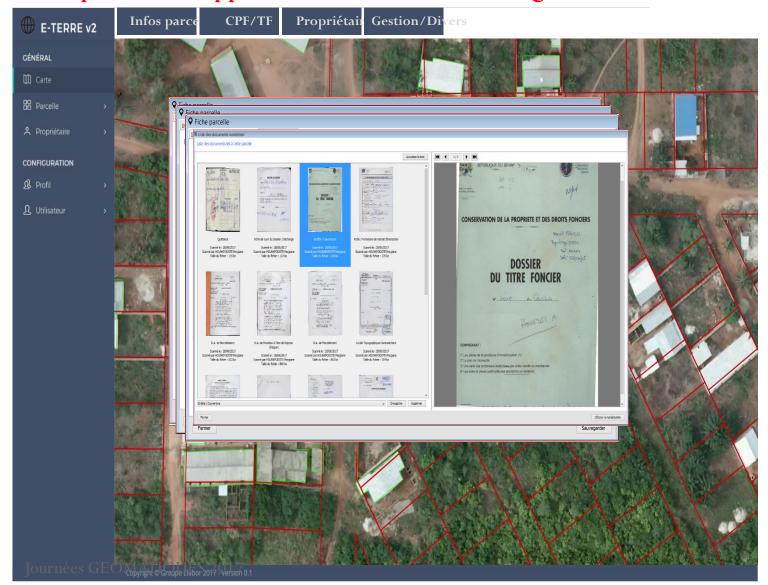
- ❖ Informatisation en vue de la diminution progressive du traitement manuel;
- *Recensement et sécurisation des domaines privés de l'Etat;
- Numérisation des TF existants (47% sur un total estimé à 45.000 environ);



Désignation	Total
Nb de TF numérisé	21 168
Nb de TF validés	14 533
Nb de propriétaires créés	14 666
Nb Documents scannés	280 478



Mise en place d'une application de traitements et de gestion des données foncières



MISE EN PLACE DU CADASTRE

❖ Prise en conseil des ministres, du décret de mise en place d'un comité technique de supervision de la réalisation du cadastre;





Réalisation de prise de vues aériennes
20cm/pixel sur les agglomérations ;

MISE EN PLACE DU CADASTRE

*Réflexions et concertations sur la procédure de réalisation du cadastre ;

Test en cours sur la ville de Ouidah



CONCLUSION

- Une place de choix pour les TIC dans le CFD notamment en matière de gestion des données foncières;
- Des actions sont en cours en vue de la concrétisation des orientations du gouvernement;
- Un grand défi: géoréférencement systématique de tous relevés par les producteurs de données foncières;
- Un gros travail de sensibilisation, d'information et de formation des acteurs du foncier reste à faire.
- Les outils de régulation préconisés par le code attendent d'être mis à l'épreuve du temps.

MERCI POUR

VOTRE ATTENTION